

EN DATE DU
27/01/2021

TAPU026 - LPA MONTRAVEL-VILLARS

INFORMATION SUR L'ERP

Adresse de l'ERP : **MONTRAVEL
42390 VILLARS**



Catégorie de l'ERP : **3 à 5**

Type de l'ERP : **R**

Composition de l'établissement :	Nom du bâtiment	Nombre de niveaux (Etage et Sous-sol) accessible au public	Activités / Spécificités
	Bâtiment Externat	RdC à R+1	Accueil, administration, vie scolaire, salle des professeurs, locaux pédagogiques, salle polyvalente (RDC et R+1), CDI (R+1)
	Bâtiment CFPPA	R-1 à Rdc	Bureaux, locaux pédagogiques (RDC), locaux pédagogiques, vestiaires, douches et sanitaires, atelier mécanique (R-1)
	Bâtiment Internat	R-1 à R+3	Foyer (R-1), réfectoire (RDC), infirmerie (R+1), chambres, douches et sanitaires (R+1 à R+3)
	Préfabriqués	Rdc	Locaux pédagogiques
	Serres de production	Rdc	Locaux pédagogiques
	Serre de vente	RdC à R+1	Magasin, laboratoires, vestiaire, douche, sanitaire (RDC), bureaux (R+1)

ACCESSIBILITE A L'ORIGINE

Diagnostic réalisé :



ACCESSIBILITE ACTUELLE : Qualification des fonctionnalités de l'ERP

Fonctionnalités					Commentaire / Modalités d'accessibilité
Repérer et cheminer jusqu'à l'établissement					Le cheminement depuis la rue jusqu'à l'entrée est accessible. Le lycée est signalé et balisé.
Stationner un véhicule					Le stationnement se fait sur le domaine public.
Entrer dans l'établissement					L'entrée est accessible de plain pied.
Etre accueilli					Les différents guichets (accueil, intendance, vie scolaire) sont équipés de tablettes de lecture et d'écriture conformes. Une boucle à induction magnétique est présente à l'accueil.
Se déplacer et atteindre les services					Les différents services proposés sont accessibles en autonomie ou avec une aide à la personne. Les portes sont de largeur suffisante, les escaliers sont équipés de manière conforme et des emplacements adaptés sont présents dans les salles spécifiques.
Utiliser les sanitaires					Des sanitaires adaptés à tous sont présents dans l'établissement.

CALENDRIER - ACTIONS MENEES

Année prévisionnelle de fin de travaux : **déc.-16**

Pourcentage d'obstacles résolus (en %) : **100**

Montant des travaux : **340 000 €**

0%



100%



DEMARCHES ADMINISTRATIVES



Un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été déposé pour cet établissement

Type de l'Ad'AP : Patrimoine	Validé le : 25/02/2016	N° de l'Ad'AP : 069 123 15 00 366
Nombre d'années de réalisation des travaux : 9		Fin prévue des travaux : déc.-24
Nombre de dérogations envisagées et/ou validées : 0		

Motif de la (des) dérogation(s) : /

<u>Si Ad'AP Patrimonial :</u>	Autorisation de travaux déposée : ✓	
	N° du dossier : AT 04233014S8041	Validé le : 16/07/2014
<u>Ad'AP terminé :</u>	Attestation d'achèvement transmise : ✗	

FORMATION DU PERSONNEL D'ACCUEIL



Nombre de personnes à former :	0			
Nombre de personnes formées :				
Nombre de personnes restant à former :	0	0%		100%

EN ATTENTE D'INFORMATIONS

MODALITES DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS



Type d'équipement :	Descriptif de l'équipement (usage, etc.)	Périodicité



Cochez les cases correspondant aux pièces jointes nécessaires à cet établissement

Pièces obligatoires à annexer au registre public d'accessibilité

Pièces		N° de la pièce
<input type="checkbox"/>	Lorsque l'établissement est nouvellement construit, l'attestation prévue par l'article L. 111-7-4 après achèvement des travaux	1
<input type="checkbox"/>	Lorsque l'établissement est conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014, l'attestation d'accessibilité prévue à l'article R. 111-19-33	2
<input checked="" type="checkbox"/>	Lorsque l'établissement fait l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée conformément aux articles R. 111-19-31 à R. 111-19-47, le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement	3
<input type="checkbox"/>	Lorsque l'établissement fait l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période, le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda, prévu à l'article D. 111-19-45	4
<input checked="" type="checkbox"/>	Lorsque l'établissement fait l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée et à l'achèvement de celui-ci, l'attestation d'achèvement prévue à l'article D. 111-19-46	5
<input checked="" type="checkbox"/>	Le cas échéant, les arrêtés préfectoraux accordant les dérogations aux règles d'accessibilité mentionnées à l'article R. 111-19-10	6
<input type="checkbox"/>	Lorsque l'établissement a fait l'objet d'une autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, la notice d'accessibilité prévue à l'article D. 111-19-18	7
<input checked="" type="checkbox"/>	Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction	8
<input type="checkbox"/>	La copie du diagnostic accessibilité de l'établissement	9

Pièces à joindre pour un établissement de 1ère à 4ème catégorie

<input type="checkbox"/>	Attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.	10
--------------------------	---	-----------